

MAIRIE DE SARGÉ SUR BRAYE

Département de Loir et Cher – Arrondissement de Vendôme

Extrait du registre des arrêtés
Arrêté N°023/2019

Objet : Travaux de voirie : le Poirier et les Godinières

Le Maire de la Commune de Sargé sur Braye,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2212-1,
Considérant que des travaux de reprofilage de chaussée en enrobés et enduit bicouche doivent être réalisés aux lieux-dits du Poirier et des Godinières à Sargé sur Braye par l'entreprise PIGEON,
Considérant que la circulation sera amenée à être perturbée,
Afin d'éviter tout accident aux passants,

ARRÊTE

Article 1 : La circulation sera perturbée aux lieux-dits :

- Le Poirier
 - o Chemin rural 37
 - o Chemin rural de Sargé sur Braye à Montoire sur le Loir
- Les Godinières
 - o Chemin rural allant du chemin rural 19 à la voie communale 7

en raison des travaux à compter du 9 mai 2019 et ce pendant la durée du chantier.

Article 2 : La circulation sera interdite ou alternée par panneaux B15 / C18 ou feux tricolores selon les besoins et la durée du chantier.

Article 3 : Le stationnement sera interdit aux abords du chantier.

Article 4 : La signalisation réglementaire se rapportant à ces travaux sera mise en place par l'entreprise PIGEON.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à l'entreprise chargée d'effectuer les travaux.

Cet arrêté sera affiché à la mairie de Sargé sur Braye

Fait à Sargé sur Braye, le 30 avril 2019

Le Maire,

Jean LÉGER

